

Protocole de reprise d'école du 25 mai au 3 juillet 2020

Écoles maternelle et élémentaire de la colline Latresne

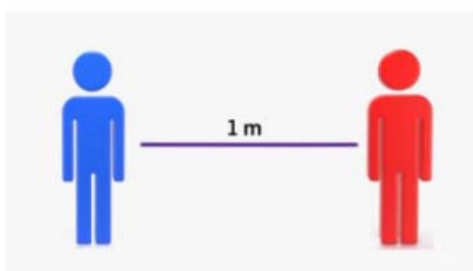
Il repose sur Cinq principes généraux :

- ✓ Le maintien de la distanciation physique
- ✓ L'application des gestes barrières
- ✓ La limitation du brassage des élèves
- ✓ L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- ✓ L'information, la communication et la formation

I. Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid -19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents doivent impérativement prendre la température de l'enfant tous les jours avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre supérieure à 37,8 °C, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même façon.

a. Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.)

b. Principe fondamental : le groupe sanitaire

Les enfants seront regroupés par 10 maximum en maternelle et 15 en élémentaire.

En élémentaire, 9 classes ouvrent et deux mêmes groupes classes seront réunis en accueil périscolaire et sur le temps méridien. Un schéma de traçabilité sera mis en place nous permettant de confiner les cas contacts en cas d'infection. Ceci permettra d'isoler plus facilement un élève en cas de symptômes et de tester uniquement le groupe identifié.

En maternelle, 5 classes ouvrent et il n'y a pas de brassage sur ces 5 classes durant le temps scolaire et les temps périscolaires.

c. Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'école avec du gel hydroalcoolique et uniquement à ce moment là
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. seront interdits.

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

d. Le port du masque

Pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire, le port du masque n'est pas recommandé.

II. Les modalités d'accueil particulières des familles et des élèves

a. Modification de l'emploi du temps

Les entrées à l'école seront échelonnées selon le tableau suivant :

PS	MS	GS
8h40	8h45	8h50

CP CM2 Mr Faligon	CE1 CE2/CM1	CP/CE1 CM2MmeDomergue	CE2 CE1/CE2	CM1
8h35	8h40	8h45	8h50	8h55

Les horaires de la pause méridienne sont inchangés. Pour les enfants qui mangeront à la maison, il est demandé de venir les chercher entre 12h et 12h10, et de les ramener entre 13h20 et 13h30. Les distances de sécurité seront respectées à ce moment-là.

Les sorties de l'école se dérouleront de la façon suivante :

PS	MS	GS
16h05	16h10	16h15

CP CM2 Mr Faligon	CE1 CE2/CM1	CP/CE1 CM2MmeDomergue	CE2 CE1/CE2	CM1
16h	16h05	16h10	16h15	16h20

Pour les fratries, les enfants de maternelle seront déposés en premier, la fratrie en élémentaire rejoindra Mme Taton par le chemin interne reliant les deux écoles.

Ces horaires devront être respectés le plus scrupuleusement possible.

En cas de retard, l'élève ne pourra pas être pris en charge le matin, mais sera accueilli à 13h20. La vigilance nous amène à surveiller constamment la distance entre les élèves, nous ne pourrions pas quitter la classe pour venir vous ouvrir.

En cas d'absence d'un enseignant, les parents devront obligatoirement garder leur enfant. Aucun enfant ne sera réparti dans les classes.

Il n'y aura pas de centre de loisirs le mercredi.

Il n'y aura pas d'U.S.E.P.

Il est demandé aux familles de rester à l'extérieur de l'école en respectant les règles de 1mètre.

b. Organisation de la prise en charge des élèves

Compte tenu des règles sanitaires de distanciation, les enfants de parents de professions considérées prioritaires dans le protocole sanitaire du gouvernement (les enfants de soignants, les enfants des forces de sécurité intérieure, les enfants des postiers et les enfants des enseignants et des personnels communaux présents dans l'école) seront accueillis tous les jours. Des demi groupes d'enfants de parents de professions considérées comme non prioritaires compléteront

ces groupes d'enfants « prioritaires » jusqu'à ce que la jauge de 10 enfants en maternelle et de 15 enfants en élémentaire par classe soit atteinte. Un calendrier indiquant les jours d'école des groupes d'enfants « non prioritaires » sera adressé aux familles.

Les enfants non scolarisés resteront à la maison, un dispositif de continuité pédagogique allégé sera mis en place, compte tenu de la présence à l'école des enseignants.

c. Organisation de l'accueil des groupes de l'école maternelle :

Réouverture des 5 classes avec leurs enseignantes et ATSEM respectives.

d. Organisation de l'accueil des groupes à l'école élémentaire :

Réouverture de 9 classes.

Deux enseignantes n'étant pas remplacées, l'organisation de l'école se fera de la manière suivante :

- CP : Mme Benaddi enseignante à temps partiel

- Groupe enfants familles prioritaire : mardi jeudi vendredi
- Demi- groupes enfants familles non prioritaires : un groupe le mardi et un groupe le jeudi et vendredi
- le lundi le groupe enfants familles prioritaire et un demi - groupe d'enfants non prioritaires seront pris en charge par un animateur. Une convention a été signée entre la mairie et la DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde) dans le cadre « sport, santé, culture, civique ».

- CP-CE1 : Mme Lambaudie

- Groupe enfants familles prioritaire : Lundi mardi jeudi vendredi
- Demi- groupes enfants familles non prioritaires : un groupe le lundi et mardi et un groupe le jeudi et vendredi

- CE1 : Mme Godet

- Groupe enfants familles prioritaire : Lundi mardi jeudi vendredi
- Demi- groupes enfants familles non prioritaires : un le lundi et mardi et un le jeudi et vendredi

- CE1/CE2 : Mme Labedade enseignante à temps partiel

- Groupe enfants familles prioritaire : lundi mardi vendredi
- Demi - groupes enfants familles non prioritaires: un le lundi et mardi, un le vendredi

- Le jeudi le groupe enfants familles prioritaire et un demi - groupe d'enfants non prioritaires seront pris en charge par un animateur. Une convention a été signée entre la mairie et la DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde) dans le cadre « sport, santé, culture, civique ».
- **CE2 : Mme Larrouy**
 - Groupe enfants familles prioritaire : Lundi mardi jeudi vendredi
 - Demi - groupes enfants familles non prioritaires: un le lundi et mardi et un le jeudi et vendredi
- **CE2/CM1 : M. Capuron**
 - Groupe enfants familles prioritaire : Lundi mardi jeudi vendredi
 - Demi- groupes enfants familles non prioritaires: un le lundi et mardi et un le jeudi et vendredi
- **CM1 : Mme Taton directrice déchargée 50 % de classe**
 - Groupe enfants familles prioritaires : lundi et jeudi
 - Demi- groupes enfants familles non prioritaires: un le lundi et un le jeudi
 - Les mardis et vendredis le groupe enfants familles prioritaire et un demi - groupe d'enfants non prioritaires seront pris en charge par un animateur. Une convention a été signée entre la mairie et la DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde) dans le cadre « sport, santé, culture, civique ».
- **CM2 : Mme Domergue**
 - Groupe enfants familles prioritaire : Lundi mardi jeudi vendredi
 - Demi- groupes enfants familles non prioritaires: un le lundi et mardi et un le jeudi et vendredi
- **CM2 : Mr Faligon**
 - Groupe enfants familles prioritaire : Lundi mardi jeudi vendredi
 - Demi- groupes enfants familles non prioritaires: un le lundi et mardi et un le jeudi et vendredi

Les trois AVS seront affectées à un groupe classe.

Le retour à l'école se fait sur la base du volontariat des parents.

Ce dispositif est valable du lundi 25 mai au vendredi 3 juillet.

e. Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire fonctionnera le matin et le soir :

Le matin : 7h30-8h35 / Le soir : 16h15-18h30

APS MATERNELLE :

Nous vous demandons de vous présenter uniquement au **portail gris situé rue du bourg**. La directrice de l'accueil périscolaire viendra chercher votre enfant et l'accompagnera jusqu'à sa classe après lavage des mains au gel hydroalcoolique.

APS matin : l'ouverture par ce portail se fera uniquement aux horaires suivants :

horaires d'ouvertures à 7H45 et 8H15

En dehors de ces heures le portail restera fermé.

APS soir : l'ouverture par ce portail se fera uniquement aux horaires suivants :

horaires d'ouvertures à 16H45 – 17h15 – 17h45 – 18h15

En dehors de ces heures le portail restera fermé.

Le goûter, **à fournir par les familles**, sera pris dehors ou dans les locaux du périscolaire suivant le temps.

Nous utiliserons des malles pédagogiques pour proposer des activités aux enfants pendant ce temps périscolaire.

Il est demandé aux familles de rester à l'extérieur de l'école en respectant les règles de 1 mètre de distance entre eux.

APS ELEMENTAIRE :

Nous vous demandons de vous présenter uniquement au **portail gris situé rue de la Colline**. La directrice de l'accueil périscolaire viendra chercher votre enfant et l'accompagnera jusqu'aux locaux de l'APS après lavage des mains au gel hydroalcoolique.

APS matin : l'ouverture par ce portail se fera uniquement aux horaires suivants :

horaires d'ouvertures à 7H30 - 8H00 – 8h25

En dehors de ces heures le portail restera fermé.

Entre 8h25 et 8h35 les enfants transiteront de l'APS vers l'école élémentaire. De ce fait, aucun enfant ne pourra être accepté à l'APS à partir de 8h25, vous devrez donc attendre la prise en charge du groupe de votre enfant, sur le parking rue de la colline.

APS soir : l'ouverture par ce portail se fera uniquement aux horaires suivants :

horaires d'ouvertures à 17H00 – 17h30 – 18h00 – 18h30

En dehors de ces heures le portail restera fermé.

Le goûter, à fournir par les familles sera pris dans la classe ou dehors suivant le temps.

Nous utiliserons des malles pédagogiques pour proposer des activités aux enfants pendant ce temps périscolaire.

NB : Pour les familles ayant des fratries en maternelle et en élémentaire, vous pourrez nous confier et/ou récupérer vos enfants aux horaires d'ouvertures de portails prévus pour la maternelle (voir ci-dessus).

Il est demandé aux familles de rester à l'extérieur de l'école en respectant les règles de 1 mètre de distances entre eux.

f. Service de restauration et temps de pause méridienne

Un service de restauration sera mis en place le midi sous forme de repas « pique-nique », équilibrés et variés, fournis par le prestataire Aquitaine de Restauration.

Attention, les enfants bénéficiant d'un PAI alimentaire ou ayant des régimes particuliers devront apporter leur repas dans une glacière marquée au nom de l'enfant. A noter qu'il ne sera pas permis d'utiliser un micro-ondes.

En dehors de ces élèves, aucun autre n'aura la possibilité d'amener son propre panier repas.

Chaque enfant devra se munir d'une gourde individuelle, si possible marquée au nom de l'enfant.

Les repas se prendront dans les classes sous la surveillance du personnel municipal ou, si la météo le permet en extérieur dans la cour qui sera divisée en plusieurs parties afin de ne pas mélanger les groupes d'enfants. Cela permettra aux enfants de prendre l'air.

Les enfants devront se laver les mains avant et après le repas. Un protocole de nettoyage régulier sera réalisé avec un produit aux normes NF EN 14476 comme préconisé dans le Protocole sanitaire de l'Éducation nationale le matin avant la classe, le midi, le soir et les classes seront aérées également 15 minutes minimum à chaque nettoyage.

Le Protocole sanitaire de l'Éducation nationale sera appliqué intégralement.

Les agents municipaux seront équipés de masques et feront respecter les distances physiques d'un mètre minimum entre les enfants. Les jeux de cour seront sans contact entre les enfants et sans contact avec des objets pouvant être vecteur du virus (ex : ballons).

Les enseignant(e)s pourront manger dans la salle des maitres en respectant les distances ou dans les classes inoccupées s'il n'y a pas assez de place dans la salle des maîtres.

g. Entrée des élèves

Pour les élèves de maternelle : l'entrée se fera par la rue du bourg, au niveau du parking de la Poste. Aucun parent ne sera autorisé à rentrer dans l'école. Les enfants seront accueillis par leur maîtresse dans la cour : il n'y aura pas de croisements dans les couloirs, les distances de sécurité seront respectées pour rejoindre sa classe.

Les portes entre les bâtiments et la cour resteront ouvertes toute la journée dans la mesure du possible afin de limiter les points de contact. Seules les portes donnant sur l'extérieur de l'école resteront fermées.

Pour les élèves d'élémentaire : l'entrée se fera par la rue de la Colline au niveau du parking des Bus. Aucun parent ne sera autorisé à rentrer dans l'école.

Les enseignants accueilleront leur groupe au portail et se rendront directement en classe en respectant les distances de sécurité (en file indienne).

Les élèves de CP et CP-CE1 rejoindront leur classe par la cour, les CE2, CE2/CM1, CM1 et CM2 monteront par l'escalier du hall d'entrée et les classes de CE1 et CE1/CE2 monteront par l'escalier extérieur. Afin d'éviter l'engorgement du couloir, une alternance de circulation sera mise en place pour les entrées et les sorties de classe. Les portes entre les bâtiments et la cour resteront ouvertes toute la journée dans la mesure du possible afin de limiter les points de contact. Seules les portes donnant sur l'extérieur de l'école resteront fermées. Un sens de circulation sera mis en place pour éviter les croisements des différents groupes dans le couloir du premier étage.

h. Matériel

École maternelle :

Chaque élève disposera d'un bac nominatif avec son matériel. (Nous répartirons le matériel de l'école).

Les élèves devront également amener une gourde ou une bouteille étanche, marquée au nom de l'enfant, afin de proscrire la manipulation de gobelets.

Les chaises et tables seront équipées d'étiquettes afin de marquer les places de chacun et d'éviter tout changement de place. Les tables seront limitées à 2 enfants afin de respecter les distances de sécurité.

École élémentaire :

Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers etc.), et conservé ensuite dans son cartable. Il devra avoir dans son sac TOUT son matériel. Aucun échange entre élève ne pourra avoir lieu ni aucun accès au matériel en commun.

Si besoin, du matériel (feuilles, supports mais pas de manuels scolaires) peut être distribué aux élèves mais il ne sera alors plus récupéré et restera ensuite avec ses affaires.

Les élèves devront également amener une gourde ou une bouteille étanche afin de proscrire la manipulation de gobelets.

i. Récréations

École maternelle :

Les récréations auront lieu en alternance dans 3 espaces distincts évitant tout contact entre les groupes

Chaque élève aura un tapis de gymnastique afin de matérialiser les distances à respecter. Nous en profiterons pour faire des exercices de motricité. Chaque élève aura également un bac individuel de jeux.

Les classes sortiront en respectant une distance entre les élèves.

École élémentaire :

Les récréations auront lieu en alternance dans 3 espaces distincts évitant tout contact entre les groupes. Les classes sortiront en respectant une distance entre les élèves.

Les jouets collectifs seront interdits dans la cour de récréation. Les enseignants veilleront dans la mesure du possible à ce que les enfants respectent les distances entre eux.

j. Hygiène (les deux écoles)

Le matin en arrivant à l'école un enseignant lavera les mains des enfants avec du gel hydro-alcoolique.

Le passage aux toilettes sera encadré par petits groupes, lavage de mains régulier.

Les classes seront nettoyées chaque jour, les sanitaires plusieurs fois par jour. Les poignées des portes, interrupteurs et autres surfaces en contact régulier avec les enfants seront désinfectés régulièrement.

Les salles de classe seront aérées dès que possible. Les portes resteront ouvertes.

Des masques seront à disposition pour fournir aux enfants qui présenteraient des symptômes en attendant que leur famille vienne les récupérer. En cas de fièvre, ou de toux, les familles seront prévenues aussitôt et devront venir chercher leur enfant au plus vite.

III. Procédure de gestion d'un cas suspect

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée.

a. Conduite à tenir

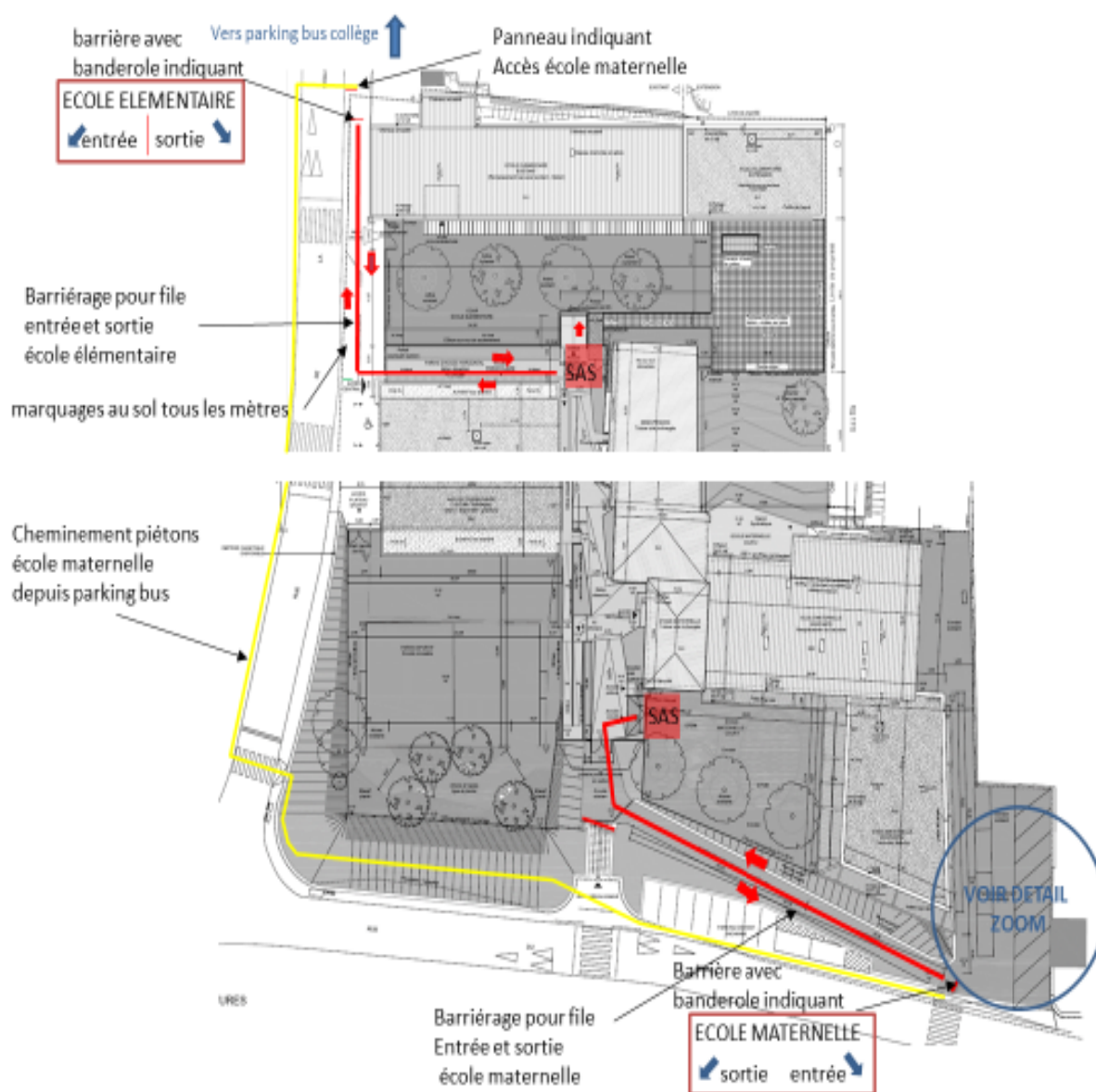
- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.
- **L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.**

b. En cas de test positif

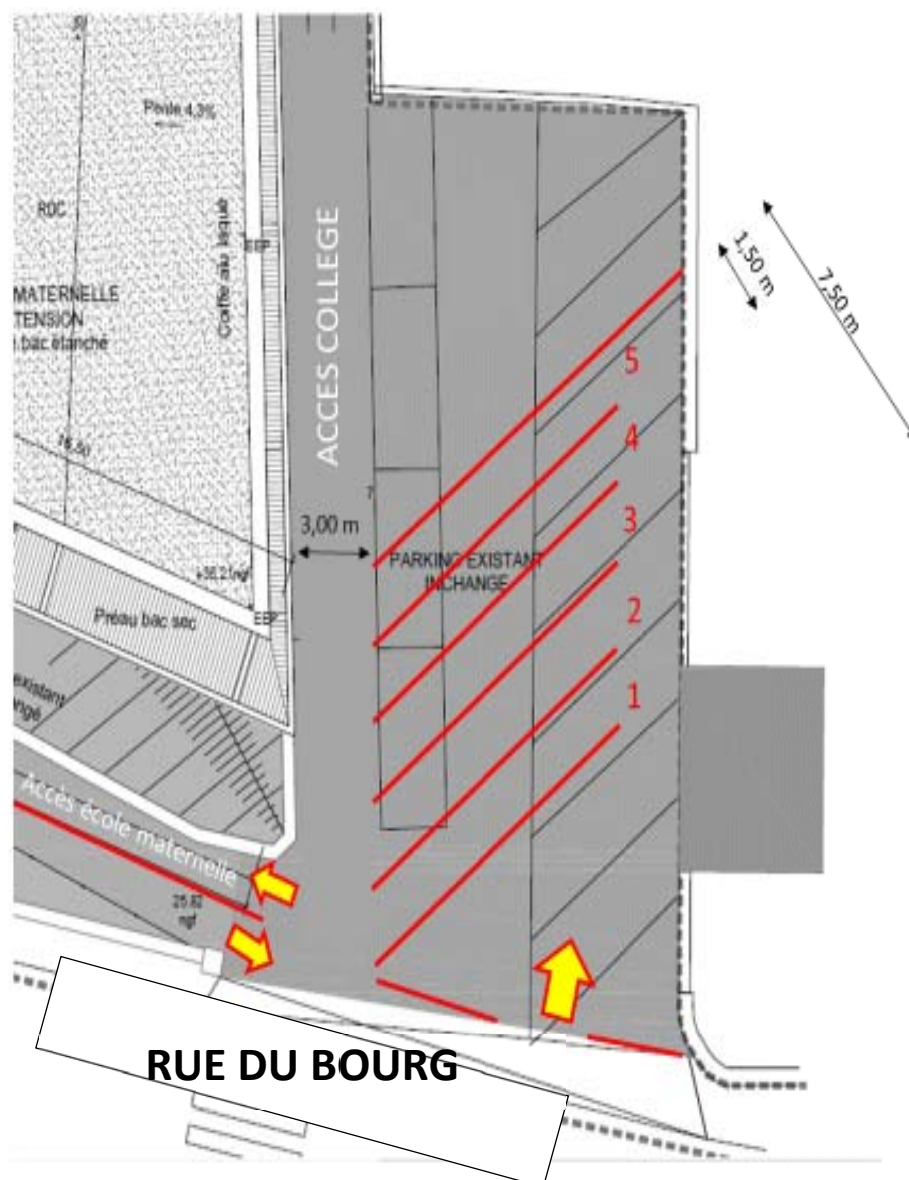
- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

PLANS D'ACCES



ECOLE MATERNELLE



ECOLE ELEMENTAIRE

